



OBSERVATOIRE  
DU SAHARA  
ET DU SAHEL



ADAPTATION FUND

AdaptWAP

---

INTEGRATION DES MESURES D'ADAPTATION  
AU CHANGEMENT CLIMATIQUE DANS LA GESTION CONCERTÉE  
DU COMPLEXE TRANSFRONTALIER W-ARLY-PENDJARI (WAP)

---

**Recrutement d'un bureau d'études pour**  
**L'ELABORATION DE MODULES DE FORMATIONS ET**  
**D'EDUCATION ENVIRONNEMENTALE SUR L'ADAPTATION**  
**AU CHANGEMENT CLIMATIQUE ET LA GESTION DES**  
**RISQUES DE CATASTROPHES**

**TERMES DE REFERENCE**

[AO/OSS/ADAPTWAP\_MOD-FORMATION/231220-34]

Décembre 2020

# 1. TABLE DES MATIERES

2.	Contexte de la mission .....	3
3.	Objectif de la mission .....	4
4.	Tâches du bureau d'études .....	5
5.	Livrables attendus .....	7
6.	Qualifications.....	8
6.1.	Experts principaux .....	8
6.2.	Experts d'appui.....	8
7.	Durée de la mission .....	9
8.	Rémunération et modalités de paiement .....	9
9.	Contenu du dossier, modalités de soumission et date limite .....	9
9.1	Contenu du dossier.....	9
a-	Le dossier administratif .....	9
b-	L'offre technique .....	10
c-	L'offre financière .....	10
9.2.	Modalités de soumission et date limite .....	11
10.	Evaluation.....	11
	Annexes .....	13
	Annexe 1 - Répartition des 22 communes riveraines du complexe selon les trois (03) pays .....	13
	Annexe 2 - liste des partenaires et institutions nationales et régionales .....	14
	Annexe 3 - Modèle de déclaration sur l'honneur .....	15
	Annexe 4 - Fiche de référencement .....	16

## 2. CONTEXTE DE LA MISSION

**Le complexe W-Arly-Pendjari (WAP) est l'une des plus importantes compositions d'écosystèmes terrestres transfrontaliers d'Afrique.** Classé au patrimoine mondial de l'UNESCO en juillet 2017, ce complexe est partagé entre trois pays, le Bénin, le Burkina Faso et le Niger<sup>1</sup>- et consiste en un réseau d'aires protégées comprenant la Réserve de Biosphère Transfrontalière W (RBTW)<sup>2</sup>, le parc national d'Arly (Burkina Faso) et le parc national de la Pendjari (Bénin).

**Le complexe WAP renferme une diversité biologique considérable** qui contribue au développement économique et social de l'Afrique de l'Ouest. Ses ressources naturelles intrinsèques constituent un atout majeur pour les populations locales dont les moyens de subsistance reposent principalement sur l'agriculture, l'élevage, la pêche, la chasse et les ressources forestières.

**Du fait de toutes ses potentialités, le complexe WAP est une zone très cotée.** Dans les zones périphériques situées dans un rayon de 40 km des aires protégées, on dénombre environ 500 villes et villages habités par près d'un million de personnes dont 700 000 au Bénin, 200 000 au Burkina Faso et 100 000 au Niger). Ces habitants se répartissent en 4 principaux groupes socioprofessionnels : agriculteurs, pêcheurs, éleveurs et chasseurs.

Toutefois, le complexe WAP est soumis à un contexte de vulnérabilité, de situations d'urgence récurrentes et de phénomènes météorologiques extrêmes liés au changement climatique. **La zone du complexe WAP est ainsi soumise à de multiples pressions qui se cumulent et créent des menaces qui pèsent sur les écosystèmes, la vie des populations et la sécurité des conditions de vie, notamment :**

- Les sécheresses entraînant des déficits d'eau, de biomasse pour l'alimentation du bétail et des pertes de biodiversité ;
- Les inondations menaçant la sécurité des populations, entraînant la dégradation des écosystèmes et la destruction des récoltes ;
- Les feux de brousse incontrôlés entraînant une production des Gaz à effet de serre-GES (CO<sub>2</sub>), la disparition de certaines espèces, la dégradation et la réduction des zones forestières ;
- L'extension du front agricole qui engendre une pression sur les ressources naturelles entraînant une dégradation des services écosystémiques et du potentiel de séquestration du carbone.

**Ces pressions et menaces sont exacerbées par la vulnérabilité des populations et des écosystèmes induits par les effets du changement climatique (CC).** En effet le complexe WAP est localisé dans une région agropastorale marquée par une variabilité interannuelle élevée des précipitations. La zone constitue aussi une destination privilégiée pour les migrants agricoles et une importante zone de transit pour le bétail transhumant, tous attirés par la disponibilité relativement plus importante des ressources naturelles.

**Face à cette situation, les trois pays concernés ont initié, avec l'appui technique de l'Observatoire du Sahara et du Sahel (OSS), le projet régional ADAPT-WAP " Intégration des mesures d'adaptation au CC dans la gestion concertée du complexe transfrontalier WAP "**. Le projet est financé par le Fonds d'Adaptation, pour une durée de quatre ans (2020-2024). Il est mis en œuvre et exécuté par l'OSS en collaboration avec les trois pays bénéficiaires. Le projet vise à renforcer la résilience des écosystèmes et à améliorer les moyens de subsistance des populations du complexe WAP, en relation avec la problématique du CC. Il ambitionne d'établir un système d'alerte précoce multirisque (SAP-MR) relatif aux sécheresses, aux inondations et aux feux de brousse, et de mettre en œuvre des mesures d'adaptation concrètes.

<sup>1</sup>Le complexe WAP et sa zone riveraine s'étend sur près de 50 000 km<sup>2</sup> (43% au Bénin, 36% au Burkina Faso et 21% au Niger).

<sup>2</sup> La RBTW couvre une superficie totale d'environ 3 916 648 ha et se trouve à sur cheval sur trois (3) pays - le Bénin avec 2 048 313 ha, le Burkina Faso avec 833 335 ha et le Niger avec 1 034 900 ha.

Il se veut aussi de consolider la synergie entre les trois pays bénéficiaires afin de mutualiser leurs efforts dans la gestion des conflits induits par le CC entre les différents utilisateurs. Compte tenu des résultats attendus, le projet est articulé autour de quatre composantes :

- **Composante 1** - Intégration des aspects liés au changement climatique dans les plans et outils de gestion du complexe WAP ;
- **Composante 2** - Conception et mise en œuvre d'un Système d'Alerte Précoce Multirisque (SAP-MR) ;
- **Composante 3** - Amélioration de la résilience des écosystèmes, des populations et des moyens de subsistance des utilisateurs, grâce à la mise en œuvre d'actions concrètes d'adaptation ;
- **Composante 4** - Sensibilisation, communication et renforcement des capacités pour une gestion concertée, intégrée et durable du complexe WAP.

La réalisation des activités et la durabilité du projet sont conditionnées par la compréhension des enjeux du changement climatique par les acteurs et des bénéficiaires ainsi que l'amélioration de leur comportement pour y faire face. Le projet vise, à travers sa **composante 4**, à sensibiliser et à renforcer les capacités des décideurs, praticiens, techniciens et des écoliers sur les questions liées à l'adaptation au changement climatique. Les activités de renforcement des capacités contribueront également à la création d'un cadre d'information robuste indispensable pour la pérennité du projet.

Cette composante transversale, couvrant un large éventail de thèmes liés au CC, soutient plusieurs activités afin d'assurer une bonne appropriation des résultats du projet. Outre le renforcement des capacités traditionnelles, une partie des activités est orientée vers la gestion/transfert des connaissances, la communication et la sensibilisation des populations, des gestionnaires et des instances de décision impliqués dans la gestion du complexe.

**Les présents termes de référence sont élaborés pour le recrutement d'un bureau d'études (BE) dans le but d'élaborer des modules et un plan de formation sur l'adaptation au changement climatique, la gestion durable des terres et la gestion des risques de catastrophes** au profit des praticiens et décideurs intervenant dans la zone du complexe WAP ainsi que des modules d'éducation environnementale au profit des écoliers des communes riveraines (voir annexe 1) au complexe.

### 3. OBJECTIF DE LA MISSION

L'objectif de la mission est le renforcement des capacités des décideurs (des autorités locales et coutumières), praticiens et techniciens concernés et d'autre part, améliorer le degré de sensibilisation et l'éducation environnementale des écoliers des communes riveraines au complexe sur les questions de l'adaptation au changement climatique et le système d'alerte précoce multirisques (SAP-MR).

Pour ce faire, des modules de formations thématiques assortis d'un plan détaillé par acteur seront élaborés dans le cadre de cette consultation. Une cartographie précise des acteurs permettra de créer un réseau en vue de faciliter l'intégration de l'adaptation au changement climatique dans leurs programmes et activités quotidiennes.

Spécifiquement, les modules devraient couvrir, selon la catégorie d'acteurs, trois types de sessions de formation et/ou d'information :

1. **Pour les décideurs**, des supports de formations simples doivent être élaborés pour les informer et sensibiliser sur l'adaptation au changement climatique, le SAP-MR, les catastrophes naturelles et leurs impacts sur les écosystèmes du complexe WAP et la gestion durable des terres ;
2. **Pour les praticiens, techniciens et gestionnaires des parcs, praticiens**, des supports et outils de formations solides seront produits pour améliorer les connaissances sur les catastrophes

naturelles et leurs impacts sur les écosystèmes du complexe WAP, la prise en compte des mesures d'adaptation au changement climatique, le SAP-MR, et la gestion durable des terres ;

- 3. Pour les écoliers** des communes riveraines du complexe, des outils adaptés doivent être développés pour dispenser de séances éducatives sur le changement climatique, l'adaptation, la gestion des risques de catastrophes.

Afin de faciliter la prise en main et l'appropriation des différents modules, des sessions de formation de formateurs seront animées par le prestataire.

## 4. TACHES DU BUREAU D'ETUDES

Il est attendu du bureau d'études de :

### Première étape : Dresser l'état des lieux en matière de formations au niveau du complexe WAP

Cette étape consiste à faire le panorama des actions de formations réalisées dans la zone au profit des acteurs engagés dans la résilience au CC, au cours des 5 années précédentes. L'accent sera mis sur les thématiques de la gestion durable des terres (y compris les écosystèmes terrestres et aquatiques) et, l'adaptation au changement climatique et l'alerte précoce multirisques. Pour ce faire, le bureau d'études devra faire une analyse documentaire critique tout en se référant aussi aux objectifs escomptés par le projet (composante 4), formuler des recommandations et des approches de partage des connaissances sur les thèmes indiqués.

L'éducation environnementale pour les écoliers est une activité importante du projet, en ce sens qu'elle est essentielle pour faire passer des messages de protection et de respect du patrimoine naturel. En effet, elle contribue au changement de comportement, quant à la gestion de l'environnement et en particulier l'adaptation au changement climatique. De ce fait, il importe de pousser le diagnostic pour s'enquérir de la situation en la matière, au niveau national et du complexe WAP.

A la fin de cette étape, le bureau d'études devra fournir un rapport sur la situation actuelle dans la région en termes de renforcement des capacités sur les questions liées au CC et d'éducation environnementale ainsi que les leçons tirées de ces précédentes initiatives à prendre en compte dans le plan de formation.

### Deuxième étape : Identifier les bénéficiaires et leurs besoins en formations

A cette étape, le bureau d'études devra identifier dans un premier temps les catégories de publics cibles engagées dans la résilience au CC en collaboration avec les partenaires et les institutions nationales des trois pays (annexe 2), les communautés et autorités locales. Puis dans un second temps, il recueillera leurs besoins en matière de formation en lien avec les activités de gestion des ressources naturelles et en particulier d'adaptation au CC. Sur le plan pratique, le bureau proposera une approche adaptée (interviews, focus groupes, fiche...) pour évaluer le niveau de compréhension des acteurs identifiés sur le changement climatique. En outre, avec l'appui des partenaires nationaux il collectera les besoins en renforcement de capacité qui devront être pris en compte dans l'élaboration des modules de formation planifiés.

A ce niveau, le BE proposera une approche appropriée de sélection des bénéficiaires et le processus de sélection des formateurs pour chaque type de formation qui sera mis à la disposition des pays en vue d'organiser leurs sessions de formation.

Le rapport à fournir à cette étape devra préciser les différentes catégories de publics ainsi que leurs besoins et attentes en termes de formation. Il doit clairement mentionner la méthode de sélection des groupes cibles et présenter une cartographie complète des acteurs bénéficiaires des formations.

### Troisième étape : Elaborer les modules et supports de formations

Le développement des modules de formations constitue l'étape importante pour le renforcement des capacités des différents groupes cibles, notamment les décideurs, les gestionnaires, les techniciens, mais également les écoliers. A ce titre, le bureau d'études devra développer des modules et autres supports adaptés dans les domaines/ thématiques prescrits dans le document du projet à savoir :

- ✓ Gestion durable des terres ;
- ✓ Adaptation au changement climatique ;
- ✓ Utilité et utilisation du système d'alerte précoce multirisque ;
- ✓ Gestion des catastrophes naturelles (SAP-MR).

➤ **Développement des modules de formation destinés aux les décideurs, gestionnaires, praticiens, techniciens** : Le contenu de ces modules devra être adaptés aux groupes cibles, tenir compte des objectifs du projet, mais également, des attentes des bénéficiaires telles qu'elles seraient définies au niveau de la deuxième étape de l'étude. Le bureau veillera à tirer profit des acquis enregistrés au niveau des initiatives similaires exécutés ou en cours de mise en œuvre dans la zone du complexe, à l'exemple des projets RTB-WAP & GIC-WAP.

Afin de faciliter le transfert des connaissances, ces modules seront accompagnés **d'un manuel destiné aux formateurs ou toutes personnes désirant organiser une formation** sur les mêmes thématiques. Ce manuel devra contenir les lignes directrices et les principales orientations pour dérouler les modules de formation. Il donnera des recommandations appropriées selon le contexte pour réussir la formation.

➤ **Développement des modules d'éducation environnementale pour les écoliers** : Il s'agit de concevoir des modules simples, sur le changement climatique, l'adaptation, la gestion des risques et les catastrophes naturelles, adaptés pour les écoliers des 22 communes limitrophes du complexe WAP. Pour ce faire, le BE en se basant toujours sur les résultats du diagnostic et privilégiant les principes pédagogiques, est appelé à produire un premier jet des modules d'éducation de l'environnement.

A l'image des modules dédiés aux adultes, **un manuel décrivant le contenu des modules et les orientations pédagogiques** pour dispenser les cours d'éducation de l'environnement sera également développé par le BE. Au besoin, le BE conduira des entretiens auprès des services compétents de l'enseignement primaires de la région (ministères, inspections, instituts pédagogiques etc...) pour collecter les informations complémentaires nécessaires à la réalisation de cette mission. Ce manuel est destiné aux professionnels des écoles primaires (enseignants, instituteurs, inspecteurs de l'enseignement primaire etc.), qui seront chargés d'animer les sessions d'éducation environnementale aux écoliers.

### Quatrième étape : Définir un plan de formation à compter de l'année 2 jusqu'à l'année 4 du projet (utilisé par les formateurs)

Le plan de formation devra détailler le nombre de sessions de formation en fonction des modules à développer et de la catégorie des publics cibles. Le bureau d'études devra pour chaque formation planifiée, définir le public cible, en tenant compte du genre, détailler les objectifs et le programme de la formation, les connaissances et les compétences à développer ainsi que la méthodologie abordée. Le plan de formation devra être accompagné d'un système de suivi évaluation simplifié, intégrant des

indicateurs spécifiques, pour évaluer l'exécution des formations et la création d'un cadre d'information robuste nécessaire à la mise en œuvre du projet ADAPT-WAP.

### **Cinquième étape : Animer deux ateliers régionaux de formation des formateurs issus des trois pays bénéficiaires**

Dans une perspective de durabilité des actions de renforcement des capacités dans la zone d'intervention du projet, le projet propose l'organisation de deux (2) ateliers de formation des formateurs par pays sur les différents modules (public et écoliers) qui seront développés au terme de la mission. Ces formateurs seront préalablement identifiés en étroite collaboration avec les partenaires nationaux des pays bénéficiaires du projet. A ce titre, le bureau d'études est appelé à animer les deux (2) sessions de formation des formateurs dans chaque pays : (i) une session pour les formateurs des décideurs, des techniciens, et praticiens, et (ii) une session au profit des formateurs primaire (jeunes et écoliers). L'organisation pratique ainsi que toute la logistique liée à ces formations seront assurées par l'OSS au travers de l'unité régionale d'exécution du projet (UGPr).

Au terme de cette étape, le bureau soumettra un rapport des sessions de formation assorti de résultats de l'évaluation des participants.

*NB : L'UGPr, hébergée à l'OSS, mettra à la disposition du bureau d'études toute la documentation élaborée dans le cadre du projet ADAPT-WAP. Elle veillera à établir le contact avec les partenaires et les prestataires impliqués dans la mise en œuvre du projet.*

## **5. LIVRABLES ATTENDUS**

Le bureau d'études est tenu de produire les extrants suivants :

**Une note méthodologique** de démarrage après la signature du contrat de prestation, qui présente la démarche à mener pour la revue documentaire, les ébauches des questionnaires/évaluation des besoins de formation dans les domaines clés (gestion durable des ressources, adaptation au changement climatique et système d'alerte précoce multirisques, gestion des catastrophes).

**Un rapport d'évaluation** des besoins de formation par cibles, défini sur la base d'une cartographie des acteurs bénéficiaires et des entretiens menés, enrichi de recommandations et assorti d'un plan de formation pour la période considérée.

**Des modules de formation** dédiés aux décideurs, gestionnaires des aires protégées, praticiens et population dans les domaines de la gestion durable des ressources naturelles, l'adaptation au changement climatique, le système d'alerte précoce multirisque et la gestion des catastrophes naturelles.

**Le manuel** décrivant les lignes directrices et les principales orientations pour dérouler les modules de formation pour les décideurs, gestionnaires, praticiens et techniciens.

**Des modules d'éducation environnementale** adaptés pour les écoliers des 22 communes limitrophes du complexe WAP sur le changement climatique, l'adaptation, la gestion des risques et les catastrophes naturelles.

**Le manuel** donnant les lignes directrices et les orientations pédagogique pour dispenser les modules d'éducation environnementale.

**Rapport général de la prestation incluant les rapports des sessions** de formation organisées sur les modules, au profit des formateurs et des cadres de l'enseignement primaire des trois pays de la zone du complexe WAP.

## 6. QUALIFICATIONS

La réalisation de cette mission sera assurée par une équipe composée des experts suivants :

### 6.1. EXPERTS PRINCIPAUX

**Un Expert en environnement et gestion des ressources naturelles, spécialisé en Gestion Durable des Terres et des Eaux (GDTE) et changement climatique (CC), chef de file ayant les qualifications suivantes :**

- Au moins un niveau de bac + 5 en environnement, gestion de ressources naturelles ou disciplines similaires ;
- Dix (10) ans d'ancienneté/expérience de travail en général ;
- Expérience dans le domaine de la GDTE et du CC ;
- Expérience de travail dans le domaine de l'adaptation au changement climatique ;
- Connaissance des questions économiques et des politiques particulièrement liées à la gestion durable des terres, au foncier et à la dégradation serait un atout ;
- Expérience solide de travail dans les pays de la zone du complexe WAP, notamment sur les questions liées à préservation des parcs nationaux ;
- Connaissances générales sur les systèmes d'alerte précoces souhaitées ;
- Grande capacité de rédaction en français ;
- Solide expérience sur les questions de diversité, de genre et d'inclusion sociale ; et
- Expérience en élaboration de matériel didactique est un atout important.

**Expert.e en environnement, spécialisé.e dans l'éducation environnementale, ou autres secteurs étroitement liés ayant les qualifications suivantes**

- Niveau Masters dans un domaine en relation avec l'environnement ;
- Expérience dans l'éducation environnementale, écocitoyenneté ou autres secteurs étroitement liés ;
- Expérience dans le domaine de la recherche, de formation et d'élaboration d'outils de formation sur des thématiques similaires ;
- Connaissances générales sur les systèmes d'alerte précoces ;
- Connaissance des contextes institutionnels des pays concernés (Bénin, Burkina Faso et Niger) seraient de grands atouts ; et
- Connaissance d'autres langues locales utilisées dans les localités riveraines du complexe serait appréciée.

### 6.2. EXPERTS D'APPUI

- Professionnel.le d'Enseignement scolaire du primaire ayant au moins 10 ans d'expérience pédagogique. Une connaissance en éducation environnementale est souhaitable ;
- Expert.e en communication et genre ayant au moins 5 ans d'expérience et avec des connaissances dans la gestion de l'environnement et CC.

## 7. DUREE DE LA MISSION

L'effort global de la prestation est estimé au minimum à **50 Hommes-jours**, répartis sur une durée totale au de **120 jours** calendaires maximum à partir de la signature du contrat.

## 8. REMUNERATION ET MODALITES DE PAIEMENT

Le paiement du montant de la prestation sera effectué par l'OSS, sur le compte spécifié par le bureau d'études en dollars américains (USD), après réception et validation finale de tous les produits demandés.

Le calendrier des paiements sera accepté avant la signature du contrat. Le montant total de la présente prestation est limité et comprend toutes les dépenses nécessaires pour mener à bien les travaux, y compris les frais de voyage et les indemnités journalières du prestataire

Le paiement sera réparti de la manière suivante :

Principales actions et livrables	Nombre de jour estimé	Pourcentage paiement
Proposition de la note de cadrage et méthodologie affinée pour la conduite de la mission		00
Etablissement d'un état des lieux en matière de formation et identification des besoins de formation		0
Elaboration des modules/manuels selon les thématiques retenues assorties d'un plan de formation validés.		40
Rapport général de la mission validé, incluant les rapports des sessions de formation des formateurs issus des trois pays bénéficiaires		60
<b>Total</b>	<b>120</b>	<b>100</b>

**Nb :** les délais d'approbation des livrables par l'administration ne sont pas considérés.

## 9. CONTENU DU DOSSIER, MODALITES DE SOUMISSION ET DATE LIMITE

Les soumissionnaires sont invités à soumettre un dossier administratif, une offre technique et une offre financière. Les offres financières et techniques doivent être impérativement séparées.

### 9.1 CONTENU DU DOSSIER

#### A- LE DOSSIER ADMINISTRATIF

Les soumissionnaires sont tenus de fournir les documents administratifs suivants :

- L'attestation relative à la situation fiscale prévue par la législation en vigueur ;
- Un certificat de non faillite, de redressement judiciaire ou tout autre document équivalent, prévu par le droit du pays d'origine ;
- Un extrait du registre de commerce ou tout autre document équivalent prévu par le droit du pays d'origine ;
- Une déclaration sur l'honneur dûment remplie et signée conformément au formulaire (annexe 3).
- Une fiche de référencement dûment remplie et signée conformément au formulaire (annexe 4).

## B- L'OFFRE TECHNIQUE

Les soumissionnaires doivent fournir une offre technique incluant :

- Une note méthodologique décrivant de façon exhaustive la démarche qui sera adoptée pour mener à bien la mission ;
- Des commentaires sur la compréhension des TDRs proposés ;
- Une note succincte sur les expériences et références pertinentes du bureau en rapport avec les tâches demandées ;
- La liste des experts.es et leurs affectations par tâches ;
- Un chronogramme définissant les délais et les étapes nécessaires pour la conduite de l'entièreté de la mission et de la soumission des différents livrables ;
- Le Curriculum Vitae (CV) détaillé de chacun des expert.es en faisant clairement ressortir les mandats réalisés en lien avec la consultation ainsi que les copies des attestations issues des prestations similaires. Utilisez le modèle OSS standard, téléchargeable sur le lien suivant : [\[Modèle CV OSS\]](#).

## C- L'OFFRE FINANCIERE

L'offre financière doit être libellée en dollars américains (USD), détaillant les honoraires des déplacements et autres frais, tels que mentionnés dans le tableau ci-après.

Composante de l'offre financière	Unité (H/j)	Montant (US\$)
<b>Expert.e 1 : Expert en environnement et gestion des ressources naturelles, spécialisé en GDTE et CC</b>		
Durée d'intervention/effort (H/jour)		
Estimation de l'effort (H/jour)		
Autres frais		
<b>Sous total expert.e 1</b>		
<b>Expert.e 2 : Expert.e en environnement, spécialisé.e en éducation environnementale</b>		
Durée d'intervention/effort (H/jour)		
Estimation de l'effort (H/jour)		
Autres frais		
<b>Sous total expert.e 2</b>		
<b>Experts d'appui</b>		
Professionnel d'Enseignement scolaire du primaire		
Expert.e en communication		
<b>TOTAL GENERAL</b>		

## 9.2. MODALITES DE SOUMISSION ET DATE LIMITE

Les soumissionnaires sont invités à soumettre leurs dossiers par courrier électronique à l'adresse suivante : [procurement@oss.org.tn](mailto:procurement@oss.org.tn) en mentionnant la référence « [AO/OSS/AdaptWAP\_Mod-Formation/231220-34] - Avis d'appel à candidature pour le recrutement d'un bureau d'études pour « l'élaboration de modules de formations et d'éducation environnementale sur l'adaptation au changement climatique et la gestion des risques de catastrophes » dans l'objet du mail.

Les offres technique et financière doivent être soumises séparément.

**La date limite de la soumission est fixée au dimanche 24 janvier 2021 à 23h59mn. (Heure de Tunis) et 22h59mn (GMT).**

## 10. EVALUATION

Le contrat sera attribué au soumissionnaire dont l'offre aura été évaluée et ayant reçu la note la plus élevée sur l'ensemble préétabli des critères pondérés technique et financier spécifiques à cette invitation.

Les offres seront évaluées sur la base de la méthode de notation pondérée.

**Pondération** : La pondération retenue, pour l'évaluation des offres, est la suivante :

- Pourcentage de l'offre technique : 70% ;
- Pourcentage de l'offre financière : 30%.

Seuls les candidats.res ayant obtenu un minimum des 70 points sur l'offre technique seront pris en considération pour l'évaluation financière. Après vérification de l'adéquation entre les propositions financière et technique, chaque offre financière recevra une note (Nf) calculée par comparaison avec la proposition financière la moins disante (Fm) de la manière suivante :

**$Nf = 30 \times Fm / F$**  (F étant le montant de la proposition financière évaluée).

Les propositions seront classées en fonction de leurs notes technique (Nt) et financière (Nf) combinées, avec application des pondérations (70% pour la proposition technique ; 30% pour la proposition financière) pour aboutir à une note globale (**NG = Nt+Nf**).

L'offre sera adjugée au soumissionnaire ayant obtenu la note totale pondérée la plus élevée

*Tableau 1 - Grille d'évaluation*

Critères	Points	Pondération en %
A. Offre technique		<b>70%</b>
A.1. Sous critère 1 : Approche méthodologique en adéquation avec les résultats attendus de la mission	<b>40</b>	
A.1.1. Compréhension des TDRs	10	
A.1.2. Approche générale proposée pour la prestation	15	
A.1.3. Références du BE en matière de formation et de développement de supports, en particulier dans le domaine de l'environnement et du CC.	05	
A.1.3. Plan de travail et répartition des ressources humaines.	10	
A.2. Sous critère 2 : Qualité de l'équipe d'experts présentée	<b>60</b>	
A.2.1. Un.e expert en environnement et gestion des ressources naturelles, spécialisé en GDTE et CC, chef de file	30	

Critères	Points	Pondération en %
<b>A.2.2. Un.e expert en environnement, spécialisé.e en l'éducation environnementale ou autres secteurs étroitement liés.</b>	15	
<b>A.2.4. Un.e expert.e d'appui, Professionnel de l'Enseignement scolaire du primaire</b>	10	
<b>A.2.5. Un.e expert.e d'appui en communication et genre</b>	05	
<b>Total</b>	<b>100</b>	
<b>B. Offre financière</b>		<b>30%</b>

# ANNEXES

## ANNEXE 1 - REPARTITION DES 22 COMMUNES RIVERAINES DU COMPLEXE SELON LES TROIS (03) PAYS

N°	Pays	Réserves	Communes riveraines du complexe
1	Bénin	RBTW	Kandi
2			Karimama
3			Malanville
4			Banikoara
5		Pendjari	Kérou
6			Matéri
7			Tanguiéta
8	Burkina	RBTW	Botou
9			Diapaga
10			Logobou
11			Tansarga
12		Arly	Fada N'Gourma
13			Kompienga
14			Madjoari
15			Patiaga
16			Namounou
17			Matiakoali
18			Pama
19			Tambaga
20	Niger	RBTW	Tamou
21			Kirtachi
22			Falmey

## ANNEXE 2 - LISTE DES PARTENAIRES ET INSTITUTIONS NATIONALES ET REGIONALES

Afin de conduire cette consultation le bureau d'études est invité à prendre attache avec les institutions listées ci-dessous :

- Le Centre National de Gestion des Réserves de Faune (CENAGREF) relevant du Ministère du cadre de vie et du développement durable, qui héberge l'unité de gestion du projet (UGPn) au Bénin ;
- L'Office National des Aires Protégées (OFINAP), relevant du Ministère de l'Environnement, de l'économie verte et du changement climatique, qui héberge l'UGPn au Burkina Faso ;
- La Direction Générale des Eaux et Forêts (DGEF) relevant du Ministère de l'Environnement, de la Salubrité Urbaine et du Développement Durable, qui héberge l'UGPn au Niger ;
- Les structures nationales en charge du développement des curricula du niveau scolaire dans les trois pays bénéficiaires du projet ;
- Les ONGs et associations, la société civile, les organisations professionnelles, les populations rurales riveraines du complexe (agricoles et pastorales) bénéficiaires.

L'élaboration des modules et manuels didactiques seront entrepris en étroite collaboration avec les unités de gestion du projet dans chaque pays et l'unité régionale du projet (UGPr) hébergée à l'OSS qui faciliteront les mises en contacts ainsi que la conduite de la mission.

## ANNEXE 3 - MODELE DE DECLARATION SUR L'HONNEUR

# Déclaration sur l'honneur

Objet de l'appel d'offres : .....

Je, soussigné (nom et prénom) : .....

Nationalité : .....

Agissant en qualité de : .....

Raison sociale : .....

Adresse : .....

Inscrit au registre du commerce sous le n° .....le .....à.....

Matricule fiscal : .....

- **Déclare sur l'honneur :**

- 1- N'avoir jamais été en liquidation judiciaire et n'avoir jamais fait l'objet d'aucune poursuite judiciaire pour quelques motifs que ce soit ;
- 2- M'engager à ne pas recourir, par moi-même ou par personne interposée, à des pratiques pouvant être qualifiées de malversation, de fraude ou de corruption dans les différentes procédures de passation, de gestion et d'exécution du présent marché ;
- 3- M'engager dans le cas où mon offre est retenue, à respecter les procédures en vigueur à l'OSS et l'obligation de réserve et du secret professionnel pour tous les faits et/ou informations que j'aurais à connaître ;

- **Certifie** l'exactitude des renseignements contenus dans la présente déclaration sur l'honneur et dans les pièces fournies dans mon offre.

- **Certifie** que je n'ai aucun lien de parenté avec aucune personne recevant une rémunération quelconque de l'OSS

- **Reconnais** avoir pris connaissance que toute imprécision ou erreur et tout manquement pouvant être relevé dans le contenu de mon offre ainsi que le non-respect des conditions de participation, sont des causes de rejet de ma candidature.

Fait à.....le.....

Signature et cachet du représentant légal du bureau d'études

## ANNEXE 4 - FICHE DE REFERENCEMENT

# Fiche de référencement

COORDONNEES DU BUREAU D'ETUDES		
<b>Raison sociale :</b>		
Forme juridique :	N° matricule fiscale :	
N° Identifiant Fiscal :	Date d'inscription au registre de commerce :	
Date d'immatriculation :		
Lieu d'immatriculation :		
Nom, Prénom et nationalité du Représentant légal :	Fonction :	E-mail :
Nom, Prénom et nationalité de la Personne de contact :	<i>Fonction :</i>	<i>E-mail :</i>
Adresse légale dans le pays d'activité :		
Code postal :	Ville :	Pays :
Téléphone :	Fax :	

**MERCI DE RETOURNER CE DOCUMENT DUMENT COMPLETE ET SIGNE PAR LE REPRESENTANT LEGAL DU BUREAU D'ETUDES**